



DOSSIER
DE PRESSE

LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES TOUS CONCERNÉS

24 novembre 2022
Maison Départementale du Port

Le Département agit pour le territoire.

LES FEMMES, VICTIMES

DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Des actions concrètes pour lutter contre les violences intrafamiliales ont été mises en place par le Département de La Réunion dès 2005.

En premier lieu, la Collectivité s'est engagée à faciliter la mise à l'abri et l'hébergement des femmes victimes de violences, en lien avec l'État, en finançant :

- des places en centre d'Hébergement d'Accueil d'Urgence (CHAU) : **4 CHAU pour une capacité de 159 places,**
- des places en Service d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT) : **5 SAUT pour une capacité de 60 places,** dans le cadre du financement de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté,
- des nuitées en Pensions, Gîtes et Hôtels (PGH) pour pallier l'absence de places disponibles en CHAU et SAUT : **369 familles victimes de VIF prises en charge en 2021,**
- des nuitées en Relais familiaux pour les femmes avec enfants de moins de 3 ans, intégralement assuré par le Département. **La part des admissions pour violences familiales oscille entre 12 et 42%.**

La Collectivité conventionne également avec les taxiteurs pour garantir la mise à l'abri de la victime et de ses enfants dans les plus brefs délais. **48 courses ont été réalisées en 2021.**

La lutte contre les violences intra-familiales est une action territorialisée qui repose sur le soutien des associations. La Collectivité subventionne à hauteur de 1.2M€ plusieurs associations qui viennent en aide aux victimes et à leurs proches. Le maillage territorial favorise l'accès aux droits et la protection des victimes. Toute l'action du Département se focalise sur : les violences intra-familiales, tous concernés.



AGIR EN PROXIMITE

Le Département s'est engagé à améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes au sein des commissariats et gendarmeries en performant le dispositif des

Intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries (ISCG).

Écouter, analyser, informer, orienter...

Les ISCG sont une première étape vers une aide sociale, un intermédiaire entre la victime et les forces de l'ordre. Ces intervenants peuvent être saisis par toute personne (particulier, association, gendarme/police, etc.), et disposent d'un large réseau de partenaires pour mener à bien leur mission.

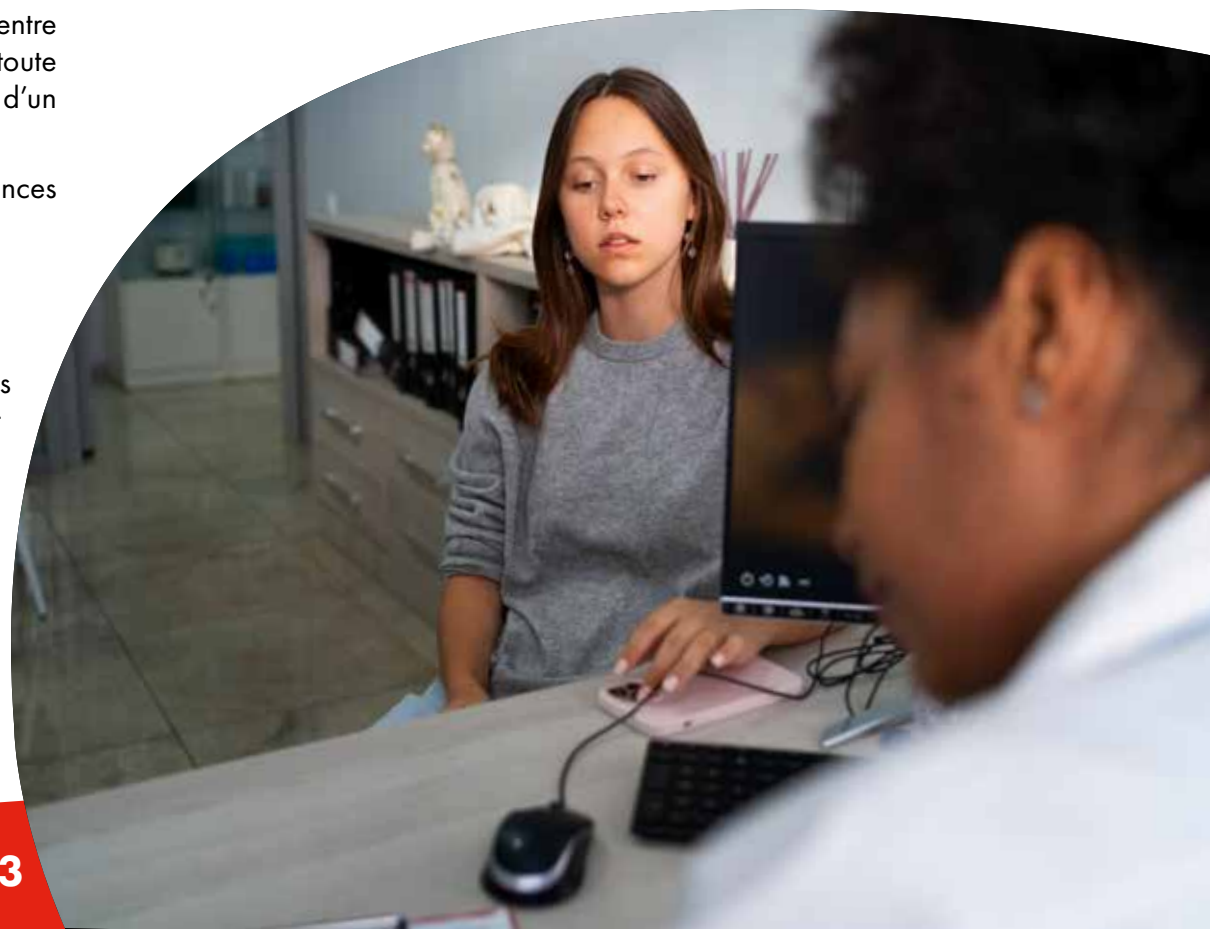
En 2021, **1 657 femmes et 407 mineurs victimes** de violences intra-familiales ont bénéficié de l'intervention des ISCG.

10 centres de planification familiale

Ces centres proposent également un accompagnement et des consultations de prévention en santé sexuelle. Toute personne, dont les mineur(e)s, peuvent se rendre dans l'un des 10 centres pour une information, un entretien ou une consultation: c'est gratuit et sans rendez-vous. Les conseillères conjugales sont présentes pour répondre à toute interrogation sur la sexualité, les relations amicales et amoureuses et apporter conseil et orientation. sont mis à disposition des moyens de contraception gratuitement et en toute confidentialité, un médecin est présent pour une consultation

gynécologique de prévention (dépistage et suivi).

Dans ces centres, accessibles à tous et proposant une écoute bienveillante, les conseillères conjugales sont disponibles pour que la parole des femmes victimes puisse être libérée, que chacune soit entendue dans son vécu et accompagnée dans son besoin.



LE RÉSEAU DES ISCG

NORD

Saint-Denis • 0692 55 78 02

Saint-Denis - Le Chaudron • 0692 76 28 64

Sainte-Marie/Sainte-Suzanne/Salazie • 0693 13 40 84

OUEST

Plateau Caillou/La Saline/Trois-Bassins/Saint-Leu/Piton Saint-Leu • 0692 64 68 11

La Possession/Bois de Nèfles Saint-Paul/Saint-Paul Centre/Saint-Gilles-les-Bains • 0693 22 68 04

Le Port • 0693 04 23 52

SUD-OUEST

Saint-Pierre Centre • 0692 48 35 25

Ravine des Cabris/Ligne des Bambous/Ligne Paradis/Bois d'Olive • 0692 61 04 12

Saint-Louis/L'Étang-Salé/Cilaos/Entre Deux/Les Avirons • 06 92 59 90 49

SUD-EST

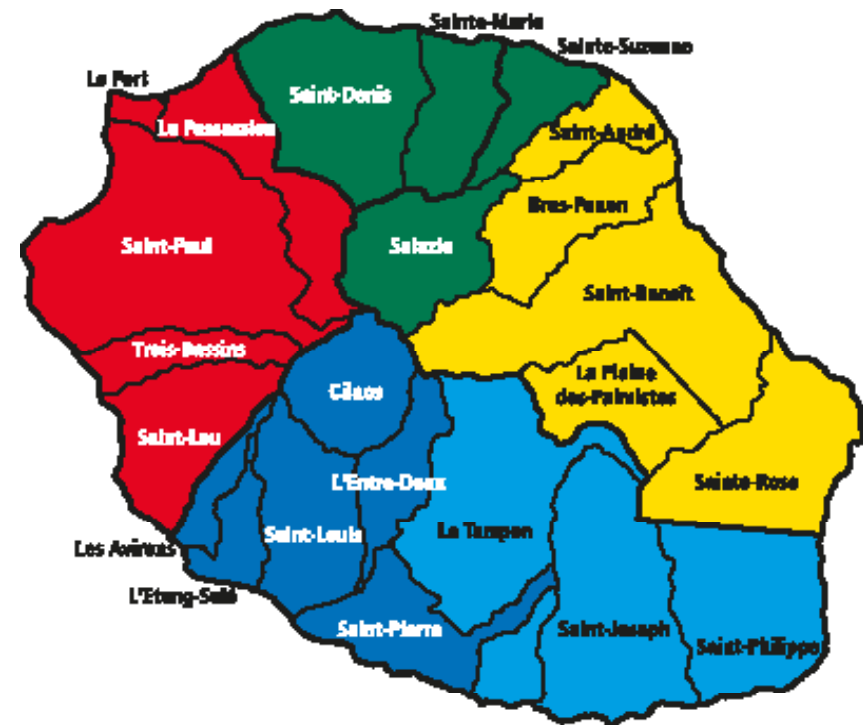
Le Tampon/Plaine des Cafres • 0692 64 68 83

Saint-Joseph/Petite-Île/Saint-Philippe • 0692 59 29 42

EST

Saint-André • 0692 88 33 60

Saint-Benoit/Bras-Panon/Sainte-Rose/Plaine des Palmistes • 0692 76 18 54



En cas de danger et de protection immédiate, composez le 17 pour police secours, et le 115 pour un transport et un hébergement d'urgence

Victime ou témoin de violences conjugales et intrafamiliales : vous avez des droits, vous pouvez demander de l'aide.



LES ENFANTS, VICTIMES

DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Prévenir, protéger, accompagner tel est le socle des actions menées par le Département dans le cadre de sa mission première : la protection de l'enfance. Pour lutter contre les violences faites aux enfants qu'elles soient d'ordre psychologique, d'ordre physique, le Département travaille en réseau avec la Protection Maternelle Infantile, les assistants familiaux ou encore les associations. Le message porté par la collectivité est clair le collectif fait la force de l'action : « les violences intrafamiliales, tous concernés ».

Devant l'ampleur des signalements et Informations Préoccupantes (IP), la Collectivité agit pour protéger, préserver les besoins fondamentaux des enfants victimes pour qu'ils puissent retrouver un cadre sain et stable propice à leur développement.

Augmentation des signalements

Les signalements directs et les signalements CRIP connaissent une hausse constante depuis 2019 et les projections linéaires à fin d'année 2022 prévoient **une augmentation de 60% des signalements directs, 4 fois plus de saisines du Parquet par la CRIP par rapport à 2021.**

Après une augmentation de près de 50% en 2021, la part d'Informations Préoccupantes (IP) qualifiées de situations de danger s'est stabilisée en 2021 et 2022 autour des **60% de l'ensemble des IP** (contre 45% avant 2021).

Les enfants de moins de 3 ans représentent en 2022 **14% des enfants concernés par une IP, un chiffre stable depuis 2019.**

Les enfants de moins de 6 ans représentent en 2022 **28% des enfants concernés par une IP, un chiffre stable depuis 2019 également.**

On note cependant que la part d'enfants de moins de 6 ans faisant l'objet d'un signalement direct ou d'une saisine du Parquet par la CRIP augmente.

Ces enfants représentent ,en 2022, **27% de ces IP sensibles contre 23% en 2021**. L'analyse des mauvais traitements constatés concernant les IP danger montrent une augmentation de la part de violences psychologiques.



MINEUR EN DANGER : ALERTE ET SIGNALER



Comment signaler une information préoccupante ?

CELLULE CENTRALISATRICE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES,

par fax au **0262 90 38 97**

Ou par courrier au :

Conseil Départemental de La Réunion - Direction Famille Enfance -
CRIP 974

2, rue de la Source - 97488 Saint-Denis Cedex

Tél. : **0262 90 39 70** ou **0262 90 33 95**

(de 8h à 16h, du lundi au jeudi et de 8h à 15h30, le vendredi).

En cas de nécessité de protection immédiate, la transmission écrite doit toujours être doublée d'un appel téléphonique aux autorités concernées.

PAR TÉLÉPHONE

Numéro vert départemental : **0800 22 55 55** (8h30-17h en semaine et 16h le vendredi) • appel gratuit à partir d'un poste fixe

Une information préoccupante signalée téléphoniquement par un professionnel doit être confirmée par écrit.

Le service CRIP ne reçoit pas de public mais est joignable au téléphone : **0262 90 30 57** et par mail : **dfamille-enfance@cg974.fr**

EN CHIFFRES

LE SOUTIEN DU DEPARTEMENT

- Soutien aux Associations : **1 000 000€**
- Hébergement (nuitées) : **60 000€** (au 26 août 2021)
- Financement des taxis : **30 000€** pour 28 courses (au 31 mai 2021)
- ISCG coût prévisionnel 2021 : **552 378€** pour 8 postes à part égale (État/Conseil départemental) soit **276 189€** euros pour le Département
- Financement d'un poste adulte-relais : **25 147€**
- Soutien aux structures d'hébergement (SAUT) pour assurer la pérennité et la stabilité de l'offre d'hébergement d'urgence : **150 000 €**

DERRIÈRE LES CHIFFRES, UNE REALITE

- **2 340 plaintes pour violences conjugales** dont 89% concernant des femmes en 2019 (+16% par rapport à 2018)
- **6 934 interventions de la police et de la gendarmerie pour violences intrafamiliales** (+12% par rapport à 2018)
- **+ 1 500 femmes reçues en 2019 dans les 7 lieux d'écoute et d'orientation** et les 2 accueils de jour
- **107 personnes hébergées** entre le 16 mars et 10 mai 2020 (soit +32% par rapport à 2019)
- **1 897 personnes reçues en 2019 par les ISCG** (+12% par rapport

à 2018)

- **155 places en hébergement d'urgence** (CHAU et SAUT)
- 26 « Téléphones Grave Danger » (TGD) attribués en 2019, 74 entre 2015 et 2019
- **39 femmes ont bénéficié du dispositif de Téléphone Grave Danger** entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020, contre 17 en 2019 sur la même période
- Aide aux victimes ARAJUFA : entre le 17 mars et le 10 mai 2020, **52% des faits se sont produits dans le cadre du couple**, contre 23% en 2019 sur la même période
- Ordonnance de protection : **64% des demandes** accordées en 2019
- Nombre d'affaires enregistrées par les tribunaux judiciaires : 3/jour en 2018 et 4/jour en 2019
- Entre janvier 2006 et mars 2022 : **18 femmes ont été assassinées à La Réunion**
- Les gendarmeries et commissariats enregistrent en moyenne **7 plaintes par jour pour des faits de violences conjugales.**

CONTACTS PRESSE

Département de La Réunion

Direction de la Communication

Virginie Elsass • 0692 974
virginie.elsass@cg974.fr

Pana Rakoto • 0692 974 533
pana.rakoto@cg974.fr